

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°5 – CRR : CONVENTION 23/24 AVEC MUSIKAS POUR LES COURS DE TRIKI

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de poursuivre le lien engagé entre le Conservatoire Maurice Ravel et les écoles de musique de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque, il est établi un protocole d'accord entre les 2 établissements.

Les partenaires conviennent que pour l'année scolaire 2023-2024, Mme Erika LAVILLARD ISASI et Mme Julie MARY, professeures de triki et salariées de Musikas Elkarte prendront en charge des cours à destination des élèves du 3ème cycle en musiques traditionnelles (Cycle spécialisé/CPES et année de détermination) au Conservatoire Maurice Ravel.

Le conservatoire s'engage à régler 90 cours au total à 50,00 € de l'heure à l'association Musikas pour l'année scolaire 2023/2024.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec l'association Musikas.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY

